

FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
TRIBUNAL



TRIBUNAL DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

RAPPORT ANNUEL 2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	3
<hr/>	
A propos du Tribunal	4
<hr/>	
Composition du Tribunal	6
<hr/>	
Orientation et formation des membres	10
<hr/>	
Rémunération et dépenses	11
<hr/>	
Activités du Tribunal	13
<hr/>	
Réalisations récentes et travail en cours	14
<hr/>	



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres et du personnel du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs, je suis heureuse de vous présenter notre Rapport annuel pour l'exercice 2013-2014.

L'exercice 2013-2014 s'est avéré une année de croissance et d'adaptation pour les membres du Tribunal et les membres du personnel, en commençant par la création du Tribunal le 1^{er} juillet 2013, et la nomination de plusieurs nouveaux membres du Tribunal dans les mois qui ont suivis. J'entrevois avec enthousiasme les prochaines années et le rôle que le Tribunal jouera dans l'administration de la justice en matière du droit des services financiers et des services aux consommateurs.

La présidente,

Monica L. Barley

A PROPOS DU TRIBUNAL



Haut - de gauche à droite : Jean LeBlanc, Don Moors, John M. Hanson, c.r.
Bas - de gauche à droite : Gerry Legere, Monica L. Barley, présidente, Enrico A. Scichilone

Le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs (le Tribunal) est un tribunal administratif indépendant qui a été constitué le 1^{er} juillet 2013 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Le Tribunal a compétence exclusive pour exercer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* et la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs. Le Tribunal a compétence exclusive pour trancher toute question de fait ou de droit soulevée dans le cadre d'une instance dont elle est saisie.

Le Tribunal est chargé d'entendre des appels, de réviser des décisions et de mener des instances d'exécution en vertu des lois suivantes:

- *Loi sur les licences d'encanteurs;*
- *Loi sur les agences de recouvrement;*

- *Loi sur les associations coopératives;*
- *Loi sur la communication du coût du crédit;*
- *Loi sur les caisses populaires;*
- *Loi sur le démarchage;*
- *Loi sur les assurances;*
- *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie;*
- *Loi sur les prestations de pension;*
- *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres;*
- *Loi sur les agents immobiliers;*
- *Loi sur les valeurs mobilières.*

La *Loi sur les courtiers en hypothèques* et la *Loi sur la communication du coût du crédit et les prêts sur salaire* ont reçu la sanction royale le 21 mai 2014. Lorsque ces lois seront promulguées, le Tribunal entendra également des affaires en rapport à ces lois.

Le Tribunal entend des affaires dans les deux langues officielles. Le Tribunal respecte pleinement les exigences de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et s'acquitte des obligations qui en découlent. Tous les membres du personnel du Tribunal sont entièrement bilingues. De plus, sur demande, le Tribunal offre des services d'interprétation simultanée aux parties en cause et à leurs avocats. Le Tribunal exige que les membres du comité d'audience prenant part à une audience soient pleinement en mesure de comprendre l'affaire dont est saisi le Tribunal dans la ou les langues officielles choisies par les parties, et ce sans recours aux services d'interprétation.

De plus, toutes les décisions du Tribunal sont traduites et affichées sur son site Web dans les deux langues officielles.

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Le Tribunal se compose d'un président et du nombre de membres que recommande la Commission, soit au moins quatre membres et au plus quatorze membres.

Au 31 mars 2014, le Tribunal était composé de sept membres, qui comprenaient des avocats, des comptables et des gens d'affaires. Une courte biographie de chacun des membres se trouve ci-dessous.

Monica L. Barley, Présidente du Tribunal

B.Sc., LL.B.

Résidence: Moncton

Monica Barley a été nommée présidente du Tribunal le 13 mars 2014 pour une période de trois ans.

Mad. Barley s'est jointe à Actus Law Droit en 2010 et est devenue associée en 2012. Dans sa pratique, elle se concentre sur le règlement des différends, qui comprend le litige civil, le droit du travail, le droit des contrats, le droit administratif et le droit pénal.

Originaire de Rexton, elle a été admise au Barreau en 2002 après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton en 2001. Auparavant, elle a obtenu un baccalauréat ès sciences (physique, mathématique), également de l'Université de Moncton. Avant de se joindre à Actus Law Droit, Monica a été procureure fédérale. Elle a ainsi mené des poursuites criminelles, appliqué des lois fédérales et acquis des connaissances considérables dans la procédure judiciaire, la plaidoirie et les règles de preuve.

Mad. Barley préside la Section du droit des aînés de l'Association du Barreau canadien (Division du Nouveau-Brunswick) et siège au sein du conseil d'administration d'Entreprise Grand Moncton. Elle a été présidente de Carrefour pour femmes inc., un refuge pour femmes et enfants victimes de violence familiale et a été vice-présidente de Downtown Moncton Centre-ville inc. .

John M. Hanson, c.r.

B.A., LL.B., LL.M.

Résidence: Fredericton

M. Hanson a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de cinq ans.

Titulaire d'une maîtrise en droit, M. Hanson possède une vaste expérience en droit des sociétés et en droit commercial. Avant de prendre sa retraite, il a exercé le droit pendant plus de 40 ans et a été nommé conseiller de la Reine en 1986.

Il a exercé le droit, principalement le droit des sociétés, le droit commercial, le droit des valeurs mobilières et le droit des affaires, dans l'ensemble de la province. Il compte également de l'expérience auprès de divers tribunaux, de divers conseils d'administration et du gouvernement, ayant conseillé des sociétés et des particuliers dans le cadre de négociations concernant des questions contractuelles et statutaires.

Depuis sa retraite, il agit en tant que conseiller juridique relativement à un partenariat public-privé au sein de l'industrie des transports. Depuis 2008, M. Hanson est président des tribunaux de révision du Régime de pensions du Canada, un tribunal administratif indépendant chargé des appels des décisions concernant les régimes de pension.

Jean LeBlanc

Résidence: Dieppe

M. LeBlanc a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de trois ans.

Jean est fondateur et maintenant chef de la division de Les Forages Lantech, une filiale des Forages Orbit Garant. Lantech est reconnue comme un chef de file dans le domaine du forage d'exploration minier et du forage géo-environnementale.

Entrepreneur et homme d'affaires averti, Jean a occupé plusieurs postes de gestionnaire supérieur à travers le Canada. Il a travaillé en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques. Jean a été directeur des ventes à l'échelle nationale pour une grande multinationale basée à North Bay (Ontario), ainsi que premier vice-président pour une firme internationale spécialisée en forage ainsi que la manufacture d'équipements et basée à Rouyn-Noranda (Québec).

Il a servi comme Maire de Dieppe de 2008 à 2012. Il a siégé à plusieurs comités, y compris la division néo-Brunswickoise de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, la Chambre des Mines de la Nouvelle-Écosse, et il a été président de la Canadian Diamond Drilling Association. Il est membre en règle de la Société des techniciens et des technologues agréés du génie du Nouveau-Brunswick. Jean est diplômé du programme de technologie en génie civil de l'Institut technologique du Nouveau-Brunswick et il a participé au programme CMA de la Société des comptables en management pour obtenir son accréditation de comptable professionnel.

Gerry Legere

CGA

Résidence : Bathurst

M. Legere a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de quatre ans.

M. Legere possède une vaste expérience en tant que comptable dans le secteur privé et il est propriétaire de son propre cabinet comptable. Outre son expérience comptable, il a été copropriétaire d'une entreprise moyenne fabriquant des portes et des fenêtres.

M. Legere a été président du Conseil arbitral des appels en matière d'assurance-emploi et membre du conseil d'administration de plusieurs fondations et associations, notamment la Corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et l'Association canadienne des manufacturiers de vitrage isolant. Il a aussi beaucoup d'expérience en bénévolat auprès de groupes communautaires. Il a été directeur du scrutin municipal lors de l'élection partielle à Bathurst et à Bertrand en 2012. De plus, M. Legere a déjà participé à des missions commerciales à l'échelle internationale.

Don Moors

FCCM

Résidence : Quispamsis

M. Moors a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de trois ans.

M. Moors est le dirigeant fondateur de First Strategy, une entreprise de consultation en gestion et de services consultatifs exécutifs. Il était auparavant associé chez PriceWaterhouseCoopers, LLP. Dans le cadre de son plus récent rôle chez PwC, il a dirigé les activités de consultation en gestion de la société au Canada atlantique. M. Moors possède une vaste expérience auprès d'organismes d'envergure des secteurs public et privé. Il a agi pour le compte de cadres supérieurs dans les deux secteurs. Il a siégé au conseil d'administration et au comité de vérification d'une société de placement. M. Moors a reçu le prix d'excellence du président de la section atlantique de l'Association canadienne des conseillers en management et a reçu le titre de Fellow de CMC Canada.

Enrico A. Scichilone

H.S.D., B.Sc., LL.B.

Résidence : Moncton

M. Scichilone a été nommé membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick le 21 novembre 2012 pour une période de trois ans. M. Scichilone est considéré membre du Tribunal en date du 1er juillet 2013 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Originaire de Tracadie-Sheila et parlant couramment les deux langues officielles, Me Scichilone exerce le droit depuis plus de dix ans et est associé du cabinet d'avocats Actus Law Droit, où il se concentre sur les sphères du droit du contentieux, du droit du travail, du droit administratif, du droit corporatif et du droit commercial. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. Il a été membre du conseil de l'Association des avocats de la région de Moncton, au sein duquel il a présidé le comité sur la formation juridique permanente. Également bénévole communautaire dévoué, M. Scichilone a été membre de la section de Moncton de la Croix-Rouge et est actuellement le président du conseil d'administration du Club garçons et filles de Moncton après avoir été membre de ce conseil depuis 2005.

Denise LeBlanc, c.r.

B.P.E., LL.B., M.P.A.

Résidence : Moncton

Me LeBlanc a été nommée membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour une deuxième période de trois ans le 15 juillet 2011 et est considérée membre du Tribunal en date du 1er juillet 2014 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Me LeBlanc exerce le droit depuis plus de 25 ans et elle est associée dans le cabinet d'avocats McInnes Cooper, pour lequel elle a également été directrice régionale pour le Nouveau-Brunswick. Elle exerce principalement dans les domaines du recouvrement de biens, de l'insolvabilité, du droit des sociétés et du droit commercial. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. Me LeBlanc est une arbitre et une adjudicatrice agréée de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators. Me LeBlanc a été nommée adjudicatrice en vertu de la Loi sur la santé mentale et est adjudicatrice à la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick.

Me LeBlanc a été présidente de la division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien et chargée de cours de préparation au Barreau ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Elle est membre du conseil d'administration de plusieurs organismes communautaires.

Guy G. Couturier, c.r.

B.A.A., LL.B.

Résidence : Dieppe

M. Couturier a été nommé le 18 septembre 2010, pour une deuxième période de trois ans, comme membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et est considéré membre du Tribunal en date du 1er juillet 2013 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

M. Couturier a pratiqué le droit à Moncton depuis plus de 35 ans et a été nommé conseiller de la Reine en 1998. Il est un ancien président suppléant de la Commission du travail et de l'emploi, un ancien vice-président du Conseil des relations industrielles et ancien membre du Tribunal de révision du régime de pensions du Canada. Il maintient une pratique d'arbitrage active. M. Couturier a été conférencier invité pour l'Université de Moncton, au cours d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick, à l'Institut des banquiers canadiens, à l'Association du Barreau canadien et l'Institut canadien. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien, l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick et l'Association canadienne de droit du travail. Il est membre et participant à de nombreux organismes communautaires et caritatifs.

ORIENTATION ET FORMATION DES MEMBRES

Le Tribunal accorde une grande importance à la formation continue. Les membres du Tribunal ont chacun à leur disposition un budget annuel de 3000 \$ pour poursuivre leurs études, en sus des frais de déplacement et d'hébergement associés à un cours.

Une orientation intensive a eu lieu le 25 mars 2014 pour tous les membres du Tribunal. Les membres ont reçu les manuels suivants: *Administrative Law*, the *Manual for Ontario Adjudicators*, et *Writing Reasons: A Handbook for Judges*. Cette formation obligatoire a donné un aperçu des secteurs réglementés par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, des responsabilités du Tribunal et de sa compétence, des procédures du Tribunal, y compris les règles de procédure et les instructions relative à la pratique, des éléments fondamentaux du droit administratif, des instances d'exécution et des lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

De plus, les membres du Tribunal se rencontrent pour des réunions semestrielles . Ces réunions visent entre autres à fournir aux membres des décisions récentes rendues par d'autre entités canadiennes et par le Tribunal dans les secteurs réglementés, ainsi qu'un résumé des affaires entendues par le Tribunal. À l'avenir, on envisage aussi la possibilité d'inviter des conférenciers à donner des présentations sur des sujets de préoccupation particuliers.

Le personnel du Tribunal envoie aussi un courriel hebdomadaire aux membres du Tribunal afin de leur fournir des articles parus dans les médias pour les renseigner sur les secteurs réglementés.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES

Le Règlement administratif 3 - *Rémunération des membres de la Commission et du Tribunal* de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs précise que le président du Tribunal a le droit de recevoir une provision annuelle de 15 000 \$, alors que les membres reçoivent une provision de 5 000 \$ par année. De plus, le président du Tribunal et les membres ont droit à une indemnité de 350 \$ relativement aux affaires et aux activités du Tribunal, y compris 1) la préparation ou la participation à une audience, à des délibérations décisionnelles ou la rédaction d'une décision, et 2) la participation aux séances d'orientation ou de formation qui concernent les fonctions juridictionnelles dont ils s'acquittent. Les membres du Tribunal sont également compensés pour le temps consacré au déplacement pour les affaires du Tribunal, à raison d'un taux de 50 \$ par 100 kilomètres, comme il est décrit en détail dans la *Directive sur la rémunération des membres du Tribunal*.

Les coûts et les frais liés au Tribunal sont détaillés ci-dessous. Ils comprennent les honoraires, les frais de services, les allocations pour le temps consacré au déplacement, ainsi que les dépenses remboursées et indemnités. Comme le Tribunal n'a vu le jour que le 1^{er} juillet 2013, les coûts et les dépenses sont limités à la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014.

Membres du Tribunal (du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014)

Membre	Date de la nomination ou du renouvellement	Fin du mandat	Provision	Frais de services	Allocations pour temps de déplacement	Rémunération totale	Dépenses remboursées et indemnités
Monica L. Barley (Présidente)	13-mar-14	12-mar-17	792 \$	1 400 \$	200 \$	2 392 \$	147 \$
Guy Couturier, c.r.	18-sep-08 18-sep-10	17-sep-13	1 250 \$	350 \$	-	1 600 \$	-
John M. Hanson	22-jan-14	21-jan -19	958 \$	700 \$	200 \$	1 858 \$	258 \$
Denise A. LeBlanc, c.r.	15-jul-08 15-jul-11	14-jul-14	3 750 \$	2 275 \$	400 \$	6 425 \$	2 338 \$
Jean LeBlanc	22-jan-14	21-jan-17	958 \$	700 \$	200 \$	1 858 \$	294 \$
Gerry Legere	22-jan-14	21-jan-18	958 \$	700 \$	400 \$	2 058 \$	455 \$
Don Moors	22-jan-14	21-jan-17	958 \$	700 \$	-	1 658 \$	49 \$
Enrico Scichilone	21-nov-12	20-nov-15	3 750 \$	4 775 \$	200 \$	8 725 \$	28 \$
Anne La Forest ¹	s/o	s/o	s/o	1 400 \$	n/a	1 400 \$	100 \$
Céline Robichaud-Trifts ¹	s/o	s/o	s/o	1 225 \$	200 \$	1 425 \$	90 \$
Sheldon Lee ¹	s/o	s/o	s/o	175 \$		175 \$	92 \$
Ken Savage ¹	s/o	s/o	s/o	1 575 \$	200 \$	1 775 \$	110 \$

¹ Ces membres de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ont été rémunérés en vertu du paragraphe 75(3) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services au consommateur* qui permet qu'un membre d'un comité d'audience constitué avant la création du Tribunal soit rémunéré conformément à la loi telle qu'elle existait avant le 1^{er} juillet 2013.

Les activités des membres du Tribunal sont détaillé ici-bas².

Membres	Réunions de la présidente avec la greffière	Orientation	Réunions du Comité sur le déroulement des audiences	Jours d'audiences	Préparation pour les audiences, les délibérations et la rédaction des décisions
Monica L. Barley, présidente	2	1	1		
Guy G. Couturier, c.r.					1
John M. Hanson, c.r.		1	1		
Denise A. LeBlanc, c.r.		1	1	3	1
Jean LeBlanc		1	1		
Gerry Legere		1	1		
Don Moors		1	1		
Enrico A. Scichilone		1	1	3	2.5
Céline Robichaud-Trifts ³				2	3
Sheldon Lee ³					0.5
Anne La Forest ³				2	2
Kenneth Savage ³				3	2

² Les présidents des comités d'audiences consacrent plus de temps à la rédaction des décisions que les autres membres du comité d'audience et, par conséquent, ont des frais de services plus élevés que les autres membres du comité d'audience

³ En vertu du paragraphe 75(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, un comité d'audience de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick était autorisé à compléter une instance qui avait été entamée avant la création du Tribunal le 1^{er} juillet 2013 et, toute décision, ordonnance ou ordonnance provisoire de ce comité serait considérée comme étant celle du Tribunal.

ACTIVITÉS DU TRIBUNAL

Du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014

Instances entamées (tous les secteurs)	3
Nombre d'instances actives durant l'exercice financier	11
Instances clôturées	4
Instances toujours actives	7
Demandes de révision ou d'appel déposées ⁴	1
Approbation de règlements à l'amiable ⁵	1
Nombres de jours d'audiences	4
Ordonnances d'interdiction d'opérations rendues (valeurs mobilières)	2
Total des pénalités administratives imposées	2 000 \$

Pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014, des 11 instances en cours devant le Tribunal, tous sauf une, étaient reliées au secteur des valeurs mobilières. L'autre instance est reliée au secteur des pensions.

Il est prévu que les activités du Tribunal se diversifieront au cours du prochain exercice financier, car les membres du public prendront davantage connaissance de l'existence du Tribunal et des recours à leur disposition en vertu de la législation en matière des services financiers et des services aux consommateurs.

⁴ La seule demande d'appel déposée relevait de la *Loi sur les prestations de pension*.

⁵ À l'heure actuelle, seule les ententes de règlement conclues en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* exigent l'approbation du Tribunal.

RÉALISATIONS RÉCENTES ET TRAVAIL EN COURS

L'exercice financier 2013-2014 a été une année de croissance pour le personnel du Tribunal et les membres du Tribunal.

Un site Web a été créé pour le Tribunal des services financiers et services aux consommateurs. Le site a été lancé en mars 2014.

Plusieurs nouveaux membres du Tribunal ont été nommés en janvier 2014 et la présidente du Tribunal a été nommée en mars 2014. À la fin mars 2014, le personnel du Tribunal a tenu une séance d'orientation pour la présidente et tous les nouveaux membres du Tribunal. Les membres déjà en place ont également participé à cette session.

De plus, un certain nombre de projets ont été entrepris par le personnel et les membres du Tribunal et se poursuivront durant la prochaine année financière. Ces projets comprennent:

- la révision complète des règles de procédure;
- la création de formulaires à utiliser par les parties;
- la finalisation de la Directive sur les conflits d'intérêts pour les membres du Tribunal;
- la mise sur pied d'une foire aux questions pour le site Web;
- l'élaboration d'un guide pour les parties non-représentées;
- la tenue de séances de formation sur place pour les membres.

Le prochain exercice financier sera une autre année de croissance pour le Tribunal durant laquelle de nombreux projets d'envergure se réaliseront.